

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160404_08

Séance du 4 avril 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
26 mars 2016

Date d'affichage :
8 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ (procuration à Carmen VALLET), Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Diagnostic du réseau d'assainissement

La commune nouvelle de Mignovillard a déjà réalisé plusieurs tranches de travaux en matière d'assainissement et d'eaux pluviales, avec la création d'une nouvelle station d'épuration au lieu-dit Le Martinet, la mise en séparatif du hameau de Froidefontaine et de quelques rues du centre bourg, ainsi que certaines parties de la commune déléguée de Communailles-en-Montagne.

Compte tenu de fonctionnement actuel de la STEP qui ne peut pas être optimal en matière de traitement des eaux usées en raison de la présence encore trop importantes d'eaux pluviales dans les parties du centre bourg qui sont encore en réseau unitaire, la commune nouvelle souhaite engager en 2016 une étude

d'assainissement et d'eaux pluviales sur les rues du centre bourg qui sont encore en réseau unitaire.

Cette étude, en plusieurs phases, consistera en une analyse du fonctionnement actuel de l'assainissement avec notamment relevés topographiques, délimitation des bassins de collecte et des bassins versants, une campagne de mesures, l'étude de solutions en matière de gestion des eaux pluviales et des propositions d'aménagement réparties dans le temps.

Cette étude globale permettra de mieux cerner le réseau actuel et de définir des priorités pour l'avenir en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour arriver à une fonctionnement optimal de la station d'épuration et un respect de l'environnement toujours plus important.

Plusieurs bureaux d'études ont été consultés sur la base d'un cahier des charges commun, décomposé en 4 phases. Deux offres ont été reçues :

- IRH : 29 700 € HT
- Verdi : 32 993,25 € HT

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (sauf mention contraire) de :

- engager le diagnostic du réseau d'assainissement ;
- approuver le cahier des charges utilisé lors de la consultation des entreprises ;
- retenir à la majorité, l'offre de l'entreprise IRH, pour un montant de 29 700 € HT sur la base du devis quantitatif estimatif reprenant les 4 phases de l'étude ;
- solliciter l'aide financière des partenaires suivants :

<i>Financier</i>	<i>Hypothèse 1 de financement</i>	<i>Hypothèse 2 de financement</i>
État (DETR)	14 850 € (50 %)	2 970 € (10 %)
Département	2 970 € (10 %)	5 940 € (20 %)
Agence de l'eau	5 940 € (20 %)	14 850 € (50 %)

- donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE